



Bulletin d'inscription

Chrono-puncture

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Formation initiale en Acupuncture :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

eMail :

Week-ends de formation :

- **Chrono-puncture - week-end 1** : les 28 et 29 Septembre 2024
- **Chrono-puncture - week-end 2** : les 9 et 10 Novembre 2024

Documents à joindre au présent formulaire :

- Quelques lignes résumant votre parcours et vos centres d'intérêts
- Deux chèques pour les 2 week-ends de formation :
 - 1 chèque de 200€ encaissé le 29 Août 2024, soit 30 jours (dimanche et fériés compris) avant le début du premier week-end
 - 1 chèque de 200€ encaissé le 10 Octobre 2024, soit 30 jours (dimanche et fériés compris) avant le début du deuxième week-end
- En option, vous pouvez obtenir le support de cours au format papier si vous ajoutez 5€ au règlement de chaque week-end. Quel que soit votre choix, les supports de cours vous seront envoyés par eMail au format électronique
- Les conditions d'inscription ci-dessous signées qui seront complétées par un contrat de formation une fois votre inscription confirmée.

Dossier complet à retourner au plus tard le 29 Août 2024 à :

Ghislain PROSPER – AcuTrad – 204 route du Bourg – 69 210 Sourcieux-les-Mines

Conditions d'inscription :

- La formation AcuTrad est ouverte aux personnes ayant déjà suivies et validées une formation initiale en acupuncture étant donné que :
 - o La théorie fondamentale ne sera pas enseignée ;
 - o Les points d'acupuncture ne seront pas étudiés ni repérés ;
 - o Les pathologies ne seront pas détaillées.
- La formation AcuTrad ne délivre pas de diplôme reconnu par l'état. Si vous assistez aux 2 week-ends du module de Chrono-puncture, un certificat de formation vous sera remis attestant du nombre d'heures de formation reçues.
- La formation AcuTrad n'étant pas certifiée Qualiopi, vous ne pourrez pas utiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF) pour régler la formation.
- La demande d'inscription ne sera analysée et confirmée qu'à la réception complète du dossier. Le centre de formation AcuTrad se réserve le droit de valider ou non l'inscription (places limitées à 12 élèves).
- En cas de désistement du stagiaire :
 - o 30 jours (dimanche et fériés compris) avant le début du week-end, les 200 € du week-end de formation seront remboursés.
 - o Après ce délai, la totalité du coût du week-end reste acquise (le stagiaire pouvant s'inscrire sans frais supplémentaire au week-end correspondant l'année suivante).
- En cas d'annulation à l'initiative du centre de formation AcuTrad, les stagiaires seront intégralement remboursés.
- Les supports pédagogiques distribués pendant la formation sont destinés à l'usage personnel du stagiaire et sont protégés par le droit d'auteur. Il est donc interdit au stagiaire de les reproduire, de les diffuser ou de les modifier sans l'accord écrit du centre de formation AcuTrad.

Dossier complet à retourner au plus tard le 29 août 2024 à :

Ghislain PROSPER – AcuTrad – 204 route du Bourg – 69 210 Sourcieux-les-Mines

Date :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

.....
.....
.....